

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION 25/09/20	L'an deux mille vingt, Mardi 29 Septembre à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
DATE DE PUBLICATION 02/10/20	Etaient présents : MM. Stéphanie LOURTIL, Patrick MADI, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Marie BOUNOUAR, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Julie MARCQ, Séverine PERRIER, Antoine TRINEAU.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 15	Absentes : Marie BOUNOUAR et Julie MARCQ
PRÉSENTS 13	
VOTANTS 13	SECRÉTAIRE : Stéphanie LOURTIL

Ouverture de séance à 20 h 30.

Un scrutin a eu lieu, Stéphanie LOURTIL est nommée secrétaire de séance.

Après l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion en date du 30 Juin 2020 à chaque élu, le maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé.

Avant de commencer, Monsieur le maire tient d'abord à féliciter en son nom et au nom du conseil municipal M. Patrick Madi qui est grand-père, pour la seconde fois et souhaite à M. Antoine Traineau un prompt rétablissement suite à son accident.

Délibérations

DECISION MODIFICATIVE N° 01 – EXERCICE 2020 (Rapporteur Robert de Kervéguen) – Délibération n°2020_09_01 -

Vu l'obligation de soumettre au régime général les indemnités des élus dès lors qu'elles dépassent un demi-plafond de la sécurité sociale et le cumul de mandats de Monsieur le maire qui le pose dans cette situation depuis le 17 juillet dernier,

Considérant qu'il n'a pas été ouvert de crédit à l'article 6534 : Cotisations de sécurité sociale – part patronale,

Vu le budget communal et l'insuffisance de crédit sur le chapitre 65,

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement - Dépenses		
Chapitre 65		
Art. 6534 – Cotisations de sécurité sociale – part patronale		2 750,00 €
Ligne 022		
Art. 022 : Dépenses imprévues	2 750,00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette modification budgétaire.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (Rapporteur Robert de Kervéguen) – Délibération n°2020_09_02 -

Considérant que les communes inférieures à 3 500 habitants doivent obligatoirement amortir les subventions d'équipement versées, imputées à la subdivision intéressée du compte 204, dès l'année suivante,

Considérant avoir versé au Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câble du Vexin sur l'année 2019 une participation au titre du programme 2018 pour la rénovation de l'éclairage public, imputée sur l'article 204158 : Subventions d'équipement versées – Autres groupements.

Il est proposé la méthode d'amortissement suivante :

Procédure d'amortissement	Biens amortis	Durée en année
	Subventions d'équipement versées (F.D. 6811 – I.R. 2804)	
Linéaire	Article 204158 Subvention d'équipement versée Autres groupements	01 an

(Le crédit a été prévu sur le budget 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la méthode d'amortissement proposée.

MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE « IFSE REGIE » dans le cadre du RIFSEEP – Délibération n°2020_09_03 -

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place le 1^{er} avril 2017 par la délibération 24/2017 du 05.04.2017.

L'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3/12/2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP.

Elle doit être remplacée par une part IFSE*, ce qui n'est pas inscrit dans la délibération 24/2017 du 05.04.2017.

(*IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)

Il est proposé de mettre en place une part supplémentaire « IFSE régie » qui sera versée en complément de la part fonction IFSE aux agents ayant la fonction de régisseur.

En sachant que le régisseur d'avance de la commune détient une avance de 1 220 € et que la moyenne des recettes encaissées par le régisseur de recettes du service périscolaire est de 12 000 €.

Les montants de la part « IFSE régie » seront déterminés en fonction des fonds détenus par les régisseurs comme suit :

REGISSEUR D'AVANCES Montant maximum de l'avance consentie (en euros)	REGISSEUR DE RECETTES Montant moyen des recettes encaissées mensuellement (en euros)	REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES Montant total du Maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement (en euros)	MONTANT ANNUEL DE LA PART IFSE REGIE (en euros)
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	1 050 minimum
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place une part IFSE-régie en fonction des fonds détenus par le régisseur.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE (Rapporteur Vanessa Legaigneur) – Délibération n°2020_09_04 -

Considérant l'ouverture de la classe supplémentaire à l'école élémentaire et de la nécessité d'entretenir ces nouveaux locaux,

Il est proposé d'augmenter de 2 heures la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique chargé de l'entretien des locaux scolaires, durant les semaines scolaires.

La durée du temps de travail hebdomadaire du poste créé initialement pour une durée de 30,45^{ème}/35^{ème} serait portée à 32,00^{ème}/35^{ème} (temps de travail annualisé), à compter du 01/10/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation d'heures.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET (Rapporteur Robert de Kervéguen)

Considérant la nécessité impérieuse de réorganiser les services administratifs au regard de la charge de travail, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent contractuel à temps non complet, à durée déterminée.

Il est demandé à ce stade une délibération de principe, qui sera présentée de façon plus détaillée à la prochaine réunion de conseil municipal du mois de novembre tant sur l'organisation envisagée que du salaire proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte sur le principe la création d'un poste d'agent contractuel à durée déterminée à temps non complet.

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires)
Rapporteur Robert de Kervéguen – Délibération n° 2020_09_06 -**

Chacun a été destinataire de la note descriptive et l'estimation des travaux établie par Monsieur Gilles Laage, « Etude Urbaine », concernant la réfection des voies communales suivantes :

- Impasse Cardinale, coût estimé 34 817 € HT
- Allée du Bois Ribot, coût estimé 51 224€ HT
- Sente de la Fontaine aux Malades à Vigny sur le tronçon qui part de la rue du Général de Gaulle, coût estimé 80 205 € HT

Le montant des travaux estimé s'élève à 166 246,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce dossier.

Il charge Monsieur le maire de solliciter une subvention départementale dans le cadre de l'ARCC-voirie (aide aux routes communales et communautaires) l'autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires à la dépense seront reconduits au budget 2021

PROPOSITION D'UNE LISTE A LA DDFIP POUR LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS (rapporteur Robert de Kervéguen) – Délibération n° 2020_09_07 -

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

24 noms de contribuables sont à proposer, sachant que seulement la moitié sera retenue par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val d'Oise en date du 28 Août 2020 demandant au Conseil Municipal de lui proposer une liste de noms de contribuables (12 pour les commissaires titulaires et 12 pour les commissaires suppléants) en vue de la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs tout en précisant qu'il ne sera retenu que 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Il est proposé :

Président de droit : Monsieur Robert de Kervéguen, Maire

Commissaires titulaires : MM. Stéphanie Lourtil, Patrick Madi, Vanessa Legaigneur, Alain Cailliot, Jennifer Alves Da Cunha, Manuel Bataille, Sabina Beck, Philippe Cortes, Jean-Pierre Guillemot, Séverine Perrier, Antoine Traineau.

Commissaires suppléants : MM. Julie Marcq, Denis Lazaroff, Jean Ferlier, Catherine Bonnouvrier, Benjamin Ledos, Sylvette Karampournis, Marie-France Puget, Anick Pertuisot, Claude Dumont, Pascal Herbaut, Séverine Thiennot, Franck Mahé.

**DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AUPRES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC « MAXIMILIEN »
(Rapporteur Robert de Kervéguen) – Délibération n° 2020_09_05 -**

Considérant que le groupement d'intérêt public Maximilien a vocation à regrouper tous les acheteurs publics de la région Ile de France,

Considérant que ce groupement d'intérêt public propose à tous les acheteurs publics d'Ile de France un portail commun pour les marchés publics franciliens rassemblant annonces de marchés, plateforme de dématérialisation et mise en réseau d'acheteurs publics, télétransmission des actes au contrôle de légalité,

Considérant que ce groupement d'intérêt public est une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats,

Considérant que les résultats des élections municipales nécessitent que la commune de Vigny désigne un(e) nouveau/elle représentant(e) titulaire ainsi qu'un(e) nouveau/elle représentant(e) suppléant(e),

Considérant que les convocations, ordre du jour et fonds de dossier sont transmis avec horodatage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de désigner Monsieur Antoine TRAINÉAU, Conseiller Municipal, représentant titulaire auprès des instances du Groupement d'Intérêt Général Public Maximilien, et Madame Stéphanie LOURTIL, 1ère Adjointe au Maire, comme représentante suppléante,

AUTORISE

Monsieur Robert de KERVEGUEN, Maire, à signer tous les actes relatifs à l'adhésion au GIP Maximilien.

APPROBATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE (rapporteur Robert de Kervéguen) - Délibération n° 2020_09_08 -

Monsieur le maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 21 Juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à l'adoption de ses statuts.

La notification aux communes est en date du 14 Septembre 2020.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 Décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er Janvier 2013,

Vu le dernier arrêté Préfectoral en date du 15 Janvier 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er Janvier 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 Juillet 2020 adoptant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres,

- **APPROUVE** les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur Le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT .

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEURS (rapporteur Robert de Kervéguen) – Délibération n° 2020_09_09 -

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

le conseil municipal DECIDE

la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 21 Janvier au 20 Février 2021.

Les agents seront rémunérés forfaitairement et percevront un remboursement pour chaque séance de formation dont les montants seront définis ultérieurement.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2021.

TARIFS DES SALLES DES FETES – CONVENTIONS D'OCCUPATION ET CONTRATS DE LOCATION (rapporteur Stéphanie Lourtil) – Délibération n° 2020_09_10 -

Chacun a été destinataire de la convention d'occupation et du contrat de location types.

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des salles des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE LES TARIFS de location des salles des fêtes comme suit pour les demandes de location effectuées à partir de ce jour :

- Pour les habitants de Vigny
Salle « aux miroirs » :
405 € (+ 46 € de chauffage en hiver = 451 €)
Salle « aux rideaux » :
450 € (+ 50 € de chauffage en hiver = 500 €)

- Pour les personnes extérieures n'habitant pas la commune :
Salle « aux miroirs » :
1 000 € (+ 46 € de chauffage en hiver = 1 046 €)
Salle « aux rideaux » :
1 000 € (+ 50 € de chauffage en hiver = 1 050 €)

Une caution de 1 500 € sera demandée à la réservation de la salle.

Les conditions sont définies dans le contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs et conditions de location des salles des fêtes ainsi que des conventions d'occupation.

Il est par ailleurs rappelé qu'il est mis à disposition gratuitement les salles des fêtes aux associations de la commune dans le cadre de leur activité et objet

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Achat du terrain de la déchetterie par le département

Il est rappelé que compte tenu du transfert prévu de la déchetterie au SMIRTOM (chemin de Vernon), Monsieur le Maire avait pris attache avec le département qui est propriétaire de la magnifique carrière de Longuesse / Vigny inscrite en zone naturelle.

Le département serait intéressé par cette acquisition.

Une demande d'estimation a été faite auprès des services des domaines. Nous n'avons pas eu à date de retour, il est demandé au secrétariat de relancer les domaines.

Contentieux d'arrête de mise en péril 3 Rue des Saules

Une rencontre sur place a été organisée le 3 Août 2020. Stéphanie LOURTEL s'y est rendue afin de représenter la commune en présence de l'expert.

Les prescriptions communiquées par l'expert n'ont pas été suivies d'effet par les propriétaires.

Monsieur le maire précise que la commune procédera à une mise en demeure des propriétaires, à l'appui de l'arrête de péril.

Aménagement du carrefour du Bord'Haut par le département RD 51 (rue Roland Vasseur / Route de Rouen)

Pour rappel, il s'agit d'un carrefour surélevé afin de sécuriser les piétons.

Les travaux prévus par le conseil départemental au mois d'août sont reportés aux vacances de la Toussaint

Subvention pour les travaux sur bâtiments communaux

Une demande de subvention a été formulée auprès du Département dans le cadre de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il s'agit du remplacement des huisseries dans les salles des fêtes, 2 appartements au-dessus des écoles et la réfection de deux appartements communaux (bâtiment de la gaudière) coût estimatif 234 921 €.

Il a été attribué à la commune de Vigny une somme de 93 969 € en date du 14 Août 2020, soit 40%.

Permis de construire de la société CEC – 9 Chemin de Vernon

Le projet de bâtiment industriel a été accepté le 14 Septembre 2020.

Monsieur le maire se félicite que le permis de construire a été accepté, cette opération est une excellente chose tant pour le développement économique de la commune que pour notre communauté de communes.

La vente va pouvoir se finaliser, il est rappelé que le montant a été fixé à 440 000 €.

Enedis

Patrick MADI et Jean-Pierre GUILLEMOT ont rencontré un représentant d'Enedis.

A l'occasion de ces échanges, il y a été fait la promotion des compteurs « Linky ».

Un état chiffré des coupures d'électricité, soit 50 mn par an, a été rapporté, se situant dans une bonne moyenne.

Le transformateur situé au Bord'haut a été remplacé.

Gens du voyage

Plusieurs camps se sont installés à Vigny durant l'été.

La mairie et les élus ont été réactifs. Des plaintes ont été déposées en Gendarmerie.

Ce qui a occasionné beaucoup de nuisances et de frais pour la collectivité : la remise en état de la clôture, le ramassage des déchets dans le jardin pédagogique, les collectes de déchets supplémentaires, l'eau et l'électricité ainsi que le temps passé par les employés et les élus à gérer la situation.

Monsieur le maire fait part de sa crainte d'installation définitive des gens du voyage sur des terrains en zones non constructibles, avec l'obligation d'accueil de leurs enfants à l'école.

Remerciement particulier à Manuel Bataille qui a aidé le maire et les adjoints ainsi que deux habitants, Messieurs Abdel Farlhane et Franck Mahé

Intervention des représentants des commissions communales

Commission travaux (rapporteur Patrick Madi)

- Ecole

Des travaux de peinture sont prévus dans les écoles durant les vacances

L'escalier est en étude pour conformité avec une main courante

La toiture de l'économat est en mauvais état

- Le revêtement du court de tennis est fissuré. Un courrier en recommandé avec accusé de réception a été adressé à la société ayant réalisé les travaux. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour
- Un projet collaboratif est proposé à l'école dans le cadre des travaux sur équipements au stade (changement partiel et installation d'une table de ping-pong) Le panier de basket du stade est à changer
- Dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie, la commune est dans l'attente d'un nouveau dossier de permis de construire proposé par l'architecte. Les derniers plans reçus sont incomplets. Il manque le bilan énergétique et le chiffrage des coûts.
Monsieur le maire précise alors son souhait de mettre en demeure l'architecte en vue d'une éventuelle résiliation, ce qui pourrait reporter le projet d'un an.
- Travaux de la Poste / France Services : prévus du 26 octobre au 15 décembre. La poste restera ouverte au public pour les opérations courantes : retrait des lettres recommandées, colis, chronopost , le distributeur de billets de banques ne fonctionnera pas et l'activité banque postale sera transférée à Marines.

Voirie (rapporteur Robert de Kervéguen)

- La couche de roulement Avenue Pierre Peineau a été réalisée
- 3 places de stationnement ont été créées à l'école
- 2 arrêts « minute » ont été matérialisés devant le café et l'épicerie
- Rue Marie : une réfection des trottoirs est en cours de réalisation par l'entreprise Colas.
Les travaux de réhausse de bordure et pose de pavés sur trottoirs ont été arrêtés par la société Colas à hauteur de la galerie d'arts. Monsieur le maire tient à donner des explications sur la situation, et précise que ces travaux devront et seront poursuivis jusqu'à leur terme, conformément à ce qui avait été prévu à savoir jusqu'en bas de la rue Marie.

- Tunnel route du Bord'Haut/ rue des anciens combattants et escalier
Monsieur le maire expose la situation de ce tunnel où passe à la fois des véhicules légers, motos, cyclistes et piétons.

Il existe aussi un escalier juste à la sortie du tunnel (nord) permettant aux élèves de se rendre au collège en passant le long du gymnase

Avec la création du collège au Bord'haut, on constate que ce tunnel est très emprunté par les élèves et par ailleurs l'escalier est quasiment impraticable du fait de l'installation d'une rigole à hauteur du pont

Monsieur le maire considère ce tunnel dangereux compte tenu de son étroitesse, ne laissant passer qu'un véhicule à la fois, avec un manque de visibilité lorsque le véhicule s'engage dans le tunnel.

Pour le moment la circulation des véhicules et piétons est régulée par deux feux installés de part et d'autre du tunnel, mais ces feux sont très souvent vandalisés donc hors service.

Le piéton n'a aucune sécurité lorsqu'il est engagé dans ce tunnel et peut donc se retrouver « nez à nez » dans le tunnel avec un véhicule

S'agissant de l'escalier, il est aussi dangereux, compte tenu d'une absence de visibilité, et la partie haute de l'escalier est non praticable du fait de la rigole qui a été installée..

Monsieur le maire précise qu'à l'origine, ce tunnel était exclusivement à l'usage des piétons, des bordures de chaque côté avaient été posées empêchant de ce fait le passage de véhicule. Ce n'est qu'ensuite que la commune a décidé de retirer ces bordures.

Monsieur le maire serait favorable :

D'une part à rendre ce tunnel interdit aux véhicules et motos

D'autre part à créer un nouvel escalier mieux placé et un chemin piétonnier le long du gymnase pour permettre aux élèves de se rendre en toute sécurité et plus facilement au collège

Néanmoins avant que ce projet soit débattu, il a été demandé d'une part à une société spécialisée de procéder à un comptage de passage de véhicules sur une durée de 2 semaines (hors vacances scolaires), d'autre part de chiffrer la création d'un nouvel escalier et chemin piétonnier.

Par ailleurs, ce tunnel étant régulièrement emprunté par certains habitants du Bord 'haut il conviendra aussi d'organiser une réunion d'échange.

Madame Stéphanie Lourtil indique que lorsque le Bord'haut s'était retrouvé bloqué sous la neige avec la route départementale bloquée, la seule voie possible pour les habitants était de passer par ce tunnel.

Monsieur le maire entend, mais précise que c'était des circonstances très exceptionnelles, et au-delà il y a un vrai sujet de sécurité.

Commission communication (rapporteur Jennifer Alves da Cunha)

- Les « brèves » sont en cours de rédaction.

Elles feront état des travaux, des gens du voyage, du feu d'artifice du 13 Juillet, des « Journées du Patrimoine » et de la de journée « éco-citoyenne ». Elles rappelleront également aux administrés certaines règles de bien vivre comme l'entretien des trottoirs ou encore la règlementation du brûlage des déchets verts dans son jardin.

La nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes Vexin Centre sera présentée, sans omettre les diverses manifestations à venir.

- Projet « Illiwap » ou « Panneau Pocket » afin d'informer les habitants des arrêtés modifiant la circulation, travaux
- A l'occasion de l'organisation de la « Journée du Patrimoine », une information a été diffusée par « Val d'Oise Tourisme ».

Commission environnement-patrimoine (rapporteur Alain Cailliot)

- « Journées du Patrimoine » : il n'y a pas eu le public espéré, bien que beaucoup d'enfants étaient présents.

Il serait intéressant d'envisager un classement de l'église à l'inventaire des Monuments Historiques, avec l'appui de l'Architecte des Bâtiments de France. Cette démarche est à faire par la commune. Les prochaines « Journées du Patrimoine » sont envisagées au Bord'Haut de Vigny.

- Travaux à l'église : le chantier a été retardé d'une semaine. L'architecte doit se rendre sur les lieux. Quatre mois d'intervention des entreprises sont nécessaires.
- Une demi-journée « éco-citoyenne » est proposée au Vignois samedi 10 Octobre au matin. Il s'agira de nettoyer l'Aubette en amont du château, afin de libérer le flux d'eau.

Commission scolaire (rapporteur Vanessa Legaigneur)

- 188 enfants sont actuellement répartis dans 8 classes de différents niveaux, regroupant entre 19 et 27 enfants par classe.
- 3 ATSEM sont mises à disposition du périscolaire
- L'étude est assurée par les enseignants et une personne extérieure en contrat
- Le protocole sanitaire est allégé. En cas de covid déclaré, la classe concernée fermera pour quelques jours

- Un projet d'écolabel numérique est en cours. Le dossier a été présenté à l'éducation nationale, qui l'a validé une première fois. Il faut à présent attendre une seconde validation.
Une subvention de 50 % est possible sur un montant maximum de 8 000 €
- L'école bénéficie de l'intervention musicale du conservatoire du Vexin (ex SIMVVO)
- « Vigny Loisirs » met à disposition la bibliothèque
- Projet d'intervenants en sport et anglais pour toutes les classes qui est en bonne voie de réalisation.
- Il n'est pas prévu d'activité théâtre pour l'instant

Commission animation (rapporteur Stéphanie Lourtil)

- La fête nationale organisée le 13 juillet a été une très belle réussite : organisation du pique-nique familial, groupe musical et feu d'artifice.
- Il faut à présent préparer le « Téléthon »
- Le spectacle de Noël a été choisi. Des cadeaux y seront distribués aux enfants.

Centre Communal d'Action Sociale (rapporteur Sabina Beck)

- Des aides personnalisées sont en cours avec l'assistante sociale de secteur
- En vue de la distribution des colis aux aînés, un colis test a été dégusté par les membres du CCAS, à la satisfaction de tous
- La situation sanitaire ne le permettant pas, le repas des aînés est reporté
- Il est à noter que l'association « quadricycle », propose des formations routières pour les personnes à mobilité réduite, pour les jeunes ou encore une possibilité de véhiculer sur demandes.

Intervention des représentants des EPCI

- **CCVC (rapporteur Stéphanie Lourtil)**
Une crèche est en projet au Bord'Haut de Vigny
- **SIERC (rapporteur Patrick Madi)**
Jean-Pierre Doré a été élu président, M. Cathala vice-président, Patrick Madi est nommé à la commission d'appel d'offres
- **SIEVA (rapporteur Vanessa Legaigneur)**
Une commission travaux est organisée afin de mutualiser les coûts
- **SIARP (rapporteur Vanessa Legaigneur)**
Une convention de délégation de compétences pour les eaux usées va être signée.
- **Syndicat des collèges de Marine et de Vigny (rapporteur Séverine Perrier)**
Madame Ninot, Maire de Marines, a été élue présidente, ainsi que Madame Séverine Perrier en tant que 1ère vice-présidente
- **PNR (rapporteur Philippe Cortes)**
Un nouveau président a été élu Monsieur Benjamin Demailly
La révision de la charte se fera en 2022, avec l'enjeu de la neutralité carbone à prendre en considération.
- **Conseil Intercommunal des Jeunes (rapporteur Antoine Traineau)**
Une commission « sorties » a été créée.

- **Fourrière animale départementale (rapporteur Sabina Beck)**
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion, celle-ci est reportée.
- **Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome SIAA**
Madame Nadine Ninot a été élue présidente
- **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan SIBVAM**
M. Papillon a été élu président.
Ce syndicat sera certainement fusionné avec GPSO (Grand Paris Seine Ouest)
- **SMDEGTVO Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise (rapporteur Jean-Pierre Guillemot)**
M. Desses a été élu président. Le vote électronique s'est déroulé avec succès.
- **SMIRTOM (rapporteur Denis Lazaroff)**
Il tient à faire état des mauvaises conditions de réunions dans les locaux du SMIRTOM.
Il a été élu au bureau du syndicat.
M. Moha a été élu président, Mme Cambourieux, Mrs Matéos et Paris ont été nommés vice-présidents.
- **Communauté de Communes Vexin Centre CCVC**
M. Guiard a été réélu président et M. de Kervéguen vice-président
- **Conservatoire de Musique**
Robert de Kervéguen a été élu président

Informations diverses

- La visite du site TRAPIL le 25 Septembre était très intéressante.
L'activité de cette société permet d'alimenter les dépôts pétroliers en toute sécurité.
Il n'y a pas de stockage, c'est un site d'aiguillage.
- Dates des prochains conseils municipaux : les 3 Novembre et 8 Décembre 2020
- La réunion des nouveaux habitants est reportée en 2021
- En raison de la situation sanitaire, la cérémonie du 11 Novembre se fera en effectif réduit, sans participation scolaire.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DU 30 Juin 2020

A la fin de la réunion, il est demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer le PV de séance du conseil municipal du 30 Juin 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.